

La Lettre du French Desk

Bureau de l'investisseur francophone

TRENCH, ROSSI E WATANABE ADVOGADOS
ASSOCIÉ À BAKER & MCKENZIE INTERNATIONAL, SWISS VEREIN

Novembre 2004, Numéro 5

ÉDITORIAL

La Lettre du French Desk est de retour et, heureuse coïncidence, cette publication recommence lorsque le Brésil semble retrouver le cap, en ce qui concerne les affaires; même si son essor semble inspirer prudence. Pour ceux qui ont connu nos premières éditions, la Lettre du French Desk - et surtout cette édition de re-lancement - semblera bien différente car elle contient quelques données économiques sur la croissance du Brésil en 2004. D'autre part, la Lettre du French Desk vous donnera, bien sûr, un aperçu sur les lois, projets de loi et nouvelles règles, mais toujours en limitant l'usage de terminologies juridiques et en essayant de fournir quelques renseignements qui dépassent le domaine légal. Nous proposons ainsi aux investisseurs francophones de leur faciliter la compréhension de l'environnement des affaires au Brésil.

Espérons que d'ici notre prochaine édition, un grand nombre de lois et de règles nécessaires au développement du Brésil auront été approuvées. Nous pourrions alors vous en parler.

Bonne lecture!

Alberto Mori
Responsable de la rédaction

SOMMAIRE

p. 1

À la une

La croissance au rendez-vous...
... la prudence en perspective.

p. 2

Législation

Partenariats Public-Privé (PPP): dernière ligne droite.
Les PPP du côté des États de la Fédération.
À suivre.

Politique économique

Rigueur monétaire et budgétaire: diminuer la pression de l'inflation et gagner la confiance des investisseurs.

p. 3

Fiscalité

Réforme et "guerre" fiscales.
Des allègements fiscaux pour une croissance durable.
En toutes lettres.

Administration

Débureaucratisons!

p. 4

Investisseurs étrangers

Brésil & Partenaires.

Comment ça marche?

Enregistrement de capital étranger.

Ça vous dit?

Opération de Noël: Natal Legal.

Événement

Trench, Rossi e Watanabe: 45 ans.

CONTACT FRENCH DESK

Trench, Rossi e Watanabe Advogados
Av. Dr. Chucris Zaidan, 920, 13° andar
04583-904 - São Paulo - SP - Brasil

Alberto Mori - alberto.mori@bakernet.com
Nathalie Nunes - nathalie.nunes@bakernet.com

Tél: +55 11 3048-6761 / 3048-6908
Fax: +55 11 5506-3455

À LA UNE

La croissance au rendez-vous...



La reprise de la croissance du **Produit Intérieur Brut (PIB)** en 2004, amorcée fin 2003, a dépassé toutes les attentes : 2,7% au premier trimestre et 5,7% au second. Il s'agit de la meilleure performance économique du pays depuis 1996. Le Brésil sort ainsi d'une période de décelération économique, avec une croissance du PIB inférieure à 2% en 2001 et 2002, et une récession en 2003 (-0,2%).

Tous les secteurs de l'économie ont enregistré une croissance par rapport à 2003, mais trois plus significativement: agriculture et élevage (5%, II T. 2004/II T. 2003), industrie (6,6%, II T. 2004/II T. 2003) et services (4,4%, II T. 2004/II T. 2003).

Trois séries de facteurs sont à l'origine de cette croissance exceptionnelle: **reprise de la consommation interne; reprise des investissements privés nationaux et étrangers; balance commerciale excédentaire et performances des exportations.**

La reprise de la consommation des ménages (5%, II T. 2004/II T. 2003) rend compte du renforcement du marché interne. En outre, la grande distribution a enregistré une augmentation considérable du volume de ses ventes (9,45%, de janvier à août 2004). Cette progression devrait se consolider avec les fêtes de fin d'année et l'expansion du secteur du crédit à la consommation, les grandes chaînes ayant conclu plusieurs alliances avec les banques commerciales pour la création d'établissements de crédit.

Les investissements en machines et équipements se sont multipliés afin d'accompagner la croissance, ce que traduit l'augmentation de la formation brute de capital fixe (11,6%, II T. 2004/II T. 2003; 1,5%, II T. 2004/I T. 2004). Le flux d'investissements étrangers est bien supérieur à celui

enregistré durant les neuf premiers mois de 2003. De janvier à septembre 2004, les investissements étrangers directs nets (IED) ont totalisé 12,381 milliards de dollars américains, soit près du double pour la même période en 2003.

L'expansion et la diversification des exportations marquent le succès de la politique de commerce extérieure ainsi que des efforts continus du secteur privé, pour insérer les produits brésiliens dans le commerce international. Les exportations ont progressé de 16,5% au II trimestre de 2004 par rapport à celui de 2003, et de 31,1% en comparant les périodes de janvier à octobre, pour ces mêmes années. Le solde de la balance commerciale s'est maintenu à un taux record avec un excédent de 28,121 milliards de dollars américains entre janvier et octobre, soit 7,795 milliards de plus qu'en 2003 pour la même période. Par ailleurs, les marchés non-traditionnels ont représenté 78% du total des exportations entre janvier et juin 2004.

... la prudence en perspective.

La Banque Centrale a relevé sa projection de 4% à 4,4% pour la croissance annuelle du PIB en 2004. Le marché est également optimiste pour 2004 et 2005, bien qu'en projetant un rythme inférieur pour l'année prochaine: 4,56% et 3,50%, respectivement. Si 2004 est l'année de la reprise, suite à une période d'incertitudes économiques et politiques, 2005 devra en assurer la stabilisation.

Plusieurs secteurs travaillent pratiquement à la limite de leur capacité, et les infrastructures de transport connaissent des goulots d'étranglement dont la résolution est urgente pour ne pas épuiser la croissance.

L'**inflation** reste une cause de préoccupation notamment face aux incertitudes sur la hausse du prix du pétrole. La Banque Centrale a ainsi repris l'augmentation de son taux d'intérêt de base à partir de septembre (*taxa SELIC* fixée à 17,25%, en novembre).

Le **taux d'investissement** reste inférieur à celui préconisé par les économistes. La part de la formation brute de capital fixe (FBCF) doit atteindre 24% du PIB pour garantir une croissance de 5% sur les cinq prochaines années, et elle n'était que de 18,6% au second trimestre.

Par ailleurs, des **réformes structurelles**, en examen devant

le Congrès, doivent être conclues pour améliorer l'environnement des affaires, notamment: réforme fiscale, nouvelle loi sur les faillites et partenariats public-privé.

Enfin, le Gouvernement a revendiqué une vision à long terme en relevant l'excédent budgétaire primaire de 4,25% à 4,5%. Si la croissance est un spectacle en 2004, il ne la définit pas comme étant un miracle. Le Brésil a connu une série de reprises sans lendemain qui empêche toute euphorie. La prudence reste donc de mise et l'objectif: le développement durable.

Sources: IBGE, BACEN, MDIC-SECEX, FGV.

LÉGISLATION

Partenariats Public-Privé (PPP): dernière ligne droite.

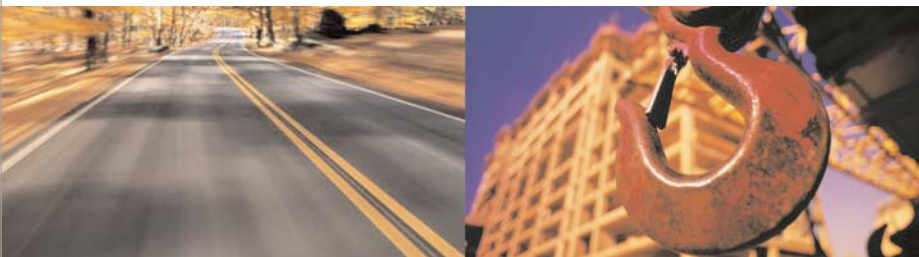
Le projet de loi réglementant les Partenariats Public-Privé doit être approuvé par le Congrès National (Chambre des Députés et Sénat), détenteur du pouvoir législatif. Les députés ont déjà approuvé le texte qui est à présent en examen devant le Sénat. Or, la campagne pour les élections municipales d'octobre n'a pas favorisé le climat des débats entre les sénateurs de l'opposition et ceux du parti au pouvoir, retardant ainsi l'approbation de la version finale. Les négociations en cours portent essentiellement sur l'encadrement du texte dans la Loi de Responsabilité Fiscale et la Loi de Licitations, ainsi que sur les limitations à la participation des fonds de pension et de la Banque Nationale pour le Développement Économique et Social (BNDES), dans le

financement des ouvrages à réaliser.

Avec l'approbation du Sénat, le texte devra, à nouveau, être présenté à la Chambre des Députés, ayant été modifié par les sénateurs. La mise en oeuvre des PPP devra également attendre l'adoption d'une nouvelle réglementation, notamment pour les procédures de licitation, les agences de régulation et certains secteurs d'infrastructure, tels que l'assainissement de base, à forte implication sociale. Le Gouvernement prévoit une approbation du texte avant la fin de l'année, dans la mesure où le climat des débats n'est plus perturbé par les élections municipales. Par ailleurs, plusieurs secteurs, principalement l'industrie, se sont mobilisés pour accélérer le processus législatif et ils interviennent

régulièrement auprès du Congrès, du Gouvernement et du Président de la République, pour une approbation du projet de loi dans les plus brefs délais.

Le Gouvernement a doré et déjà fixé les partenariats prioritaires: les **infrastructures de transport**. À titre d'exemple, nous pouvons citer: l'amélioration de l'accès au port de Santos, l'extension du réseau routier dans les régions du Sud et du Nordeste, la poursuite de la construction du chemin de fer Nord-Sud (MA) vers le Centre-Ouest et l'agrandissement du port d'Itaqui (MA). C'est dans ce cadre d'ouvrages prioritaires que le Gouvernement a décidé d'anticiper la publication des annonces de licitation. Il espère ainsi **garantir, au plus vite, des investissements étrangers**.



Les PPP du côté des États de la Fédération.

Dans les États de Minas Gerais, Santa Catarina, São Paulo et Goiás des législations locales ont déjà été adoptées. La réalisation des partenariats avec le secteur privé est donc prête à être mise en oeuvre avec, par exemple, la création de nouveaux postes *Poupatempo* (centres d'appui administratif pour la réalisation de services publics tels que l'émission de pièces d'identité), à Santos et Osasco (SP). Ils commenceront à fonctionner au second semestre de 2005. Le partenaire privé assurera la gestion et la manutention de ces centres. Le contrat aura une durée de 5 ans et l'investissement devrait être amorti au bout de 54 mois, avec un taux d'intérêt

mensuel de 1,5%.

Le gouverneur de Minas Gerais, Aécio Neves, accompagné d'une délégation de plus de cent entrepreneurs brésiliens, a déjà présenté, à Paris, les PPP de son État à des entrepreneurs français. Il s'agissait d'une visite de promotion des exportations et de contact avec de potentiels investisseurs, du 5 au 9 septembre. Les projets-pilote des PPP dans l'État de Minas Gerais sont la réhabilitation de la route MG 50 et la création de 300 places en pénitencier. Sont également prévus des projets d'assainissement de base pour 19 municipalités de Alto Jequitinhonha, dans le nord de l'État, ainsi que la

construction et l'administration d'un nouveau centre administratif pour le gouvernement et pour le campus de l'Université de Minas Gerais, à Belo Horizonte. Pour ces cinq projets, les contrats devront inclure: construction, entretien et prestation de services d'administration, pour une durée de 20 ans.

Ces deux États ont adopté des formules spécifiques afin de fournir des garanties aux investisseurs privés. Ainsi, à São Paulo, la *Companhia Paulista de Parcerias* a vu le jour avec des actifs de l'État, principalement immobiliers, et Minas Gerais a créé un fonds qui recevra des allocations budgétaires.

À SUIVRE...

Nouvelle Loi sur les Faillites

La Chambre des Députés a approuvé le projet de loi en octobre 2003. Les sénateurs ont ensuite procédé à des modifications, reconduisant ainsi le texte devant la Chambre pour le dernier vote. La réforme concerne particulièrement la **recupération judiciaire et extrajudiciaire**.

Préparation d'une nouvelle loi sur les franchises

Le ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieure élabore actuellement une nouvelle loi sur les franchises. Le projet aura pour objectif d'établir des relations commerciales plus équitables entre franchiseur et franchisé. Il devrait également prévoir l'introduction de clauses dans les contrats de franchise réglementant la concurrence, afin d'éviter la cannibalisation entre franchisés.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE



Rigueur monétaire et budgétaire: diminuer la pression de l'inflation et gagner la confiance des investisseurs.

Reprise de la hausse du taux d'intérêt de base de la Banque Centrale: *Taxa SELIC* (taux de rémunération des prêts au jour le jour)

En septembre, le Comité de Politique Monétaire (COPOM) de la Banque Centrale, a réorienté la politique monétaire. Après 4 mois consécutifs de maintien de la *taxa SELIC* à 16%, celle-ci est passée à 16,25% en septembre, puis à 16,75% en octobre et 17,25% en novembre. Le premier ajustement modéré de 0,25% était attendu par les différents secteurs de l'économie, afin de contrebalancer la pression inflationniste, conséquence directe de l'accélération de la reprise de la consommation. Les deux hausses consécutives de 0,5% du taux directeur ont, cependant, provoqué de vives réactions. Le COPOM a surtout affirmé l'adoption d'une position de prudence quant aux chocs qui pourraient menacer la stabilité des prix, notamment la hausse du prix du pétrole. Il a également insisté sur l'accomplissement des objectifs de contrôle de l'inflation (objectif de variation de 5,1% pour 2005).

Le paiement de la dette (*superávit primário*): 4,5% du PIB

Le Gouvernement a élevé l'excédent budgétaire primaire (l'économie effectuée sur les budgets publics pour payer les intérêts de la dette), de 4,25% à 4,5% du PIB. Les recettes du Trésor ont atteint un volume record en 2004, mais le Gouvernement veut rester prudent et viabiliser la reprise de la croissance économique. En effet, le remboursement de la dette publique garantit le sérieux de la politique gouvernementale auprès des investisseurs étrangers, une crédibilité qui influe directement sur l'indice risque-pays. En septembre et octobre, cet indicateur est descendu sous la barre des 500 points alors qu'il en dépassait 700 en juin 2004. Les membres du Gouvernement garantissent que les budgets publics n'ont pas souffert de coupures avec cette décision, notamment dans le domaine des infrastructures et des politiques sociales.

La Lettre du French Desk n° 5 - novembre 2004

Parution bimestrielle

Éditée par *Trench, Rossi e Watanabe Advogados*

associé à *Baker & McKenzie International, Swiss Verein*

Directrice éditoriale: Paula Myers

Responsable de la rédaction: Alberto Mori

Rédactrice en chef: Nathalie Nunes

Maquette: Peter Ting

La plupart de nos commentaires se fondent sur des dispositions légales publiées récemment ou sur des informations obtenues auprès des Agences de réglementation elles-mêmes. Le contenu de ce document s'inscrit dans la dynamique des relations commerciales: certaines questions peuvent toujours être l'objet de débats au moment de la publication de cette Lettre du French Desk.

Certaines dispositions légales ci-dessus exposées peuvent faire l'objet d'amendements ou encore être remplacées, abrogées. Cette publication ne consiste qu'en une revue générale et ne saurait en aucun cas constituer un conseil, un avis ou une opinion juridiques sur les sujets abordés.

FISCALITÉ

Réforme et "guerre" fiscales.

La proposition de réforme fiscale du Gouvernement fédéral, envoyée au Congrès en 2003, a été divisée en trois parties dont une a déjà été approuvée par les parlementaires. De leur côté, les secrétaires aux finances des États de la Fédération se sont réunis, en septembre et en octobre, pour négocier l'uniformisation de l'ICMS et sortir du climat de "guerre fiscale". En effet, des différends les opposent sur les allègements pratiqués pour attirer des investissements privés. L'état

d'origine, celui où la marchandise ou le service ont été produits, procède ainsi au dégrèvement de l'ICMS. Les fronts de contestation concernent les secteurs clés de l'industrie automobile, de l'informatique et de l'agroalimentaire. Mais la "guerre fiscale" s'intègre dans une problématique plus large: le développement inégal entre les différentes régions du pays.

La prochaine phase d'approbation de la proposition de réforme fiscale, au

niveau de la Chambre des Députés, traitera de **l'unification des lois des États de la Fédération sur l'ICMS, la réduction des 44 taxes existantes à 5 et la création de mécanismes pour garantir le trésor des États après l'unification.** Un fonds de développement régional est, notamment, à l'étude. L'entrée en vigueur de la réforme fiscale devrait ainsi se poursuivre par tranches jusqu'en 2007.



Des allègements fiscaux pour une croissance durable.

Un ensemble de mesures, "pacote fiscal ou de bondades" (paquet fiscal ou de bontés), a été adopté pour:

- stimuler l'investissement et l'épargne à long terme;
- développer le marché des capitaux;
- réduire le risque d'entraves au commerce extérieur.

Le Gouvernement estime, ainsi, renoncer à 9,3 milliards de réais de recettes fiscales, en 2005, notamment avec les mesures suivantes:

Programme Reporto - Régime fiscal temporaire mis en place pour stimuler la modernisation et le développement de la structure portuaire. Il est applicable jusqu'à fin 2005 et renouvelable pour un an. Ce programme suspend le IPI, COFINS, PIS/Pasep et II perçus sur le prix des machines et équipements. Les biens acquis ne doivent pas avoir d'équivalent national.

Prolongation du délai de recouvrement de l'IPI - Le délai passe de 15 à 30 jours, diminuant ainsi

les coûts opérationnels des entreprises et permettant une meilleure administration de leur fonds de roulement (*capital de giro*). Cette prolongation était déjà prévue par la loi, mais elle ne devait être applicable qu'à partir de 2005.

Réduction du taux d'IPI perçu sur le prix des biens de capital - L'IPI perçu sur le prix des machines et équipements passe de 3,5% à 2%. Une première réduction était déjà intervenue en janvier. Il est prévu qu'en 2006 ces produits seront totalement exemptés de recouvrement de l'IPI.

Modifications quant à l'imposition des instruments de placement immobilier - Titres hypothécaires (*Letras Hipotecárias/LH*), titres de crédits immobiliers (*Letras de Crédito Imobiliário/LCI*) et certificats immobiliers (*Certificados de Recebíveis Imobiliários/CRI*). Ces modifications visent à stimuler le financement de la construction civile, un des secteurs qui gère le plus d'emplois et de revenus, particulièrement pour les travailleurs

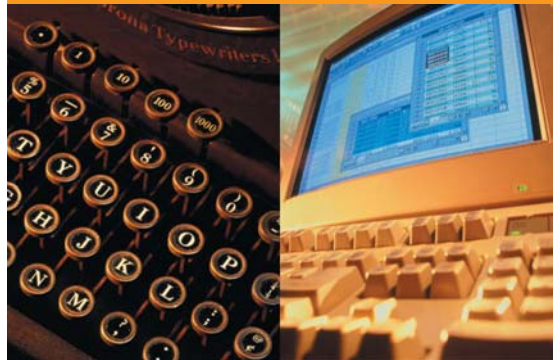
les moins qualifiés.

Modification du traitement des placements financiers - Cette modification vise à consolider le marché des capitaux et stimuler la formation de l'épargne à long terme, à travers un traitement d'imposition avec des taux décroissants et différenciés, tant pour les placements à revenu fixe qu'à revenu variable. Le nouveau traitement est applicable à partir de janvier 2005.

Amortissement accéléré - Le délai pour l'abattement dans la base de calcul de l'IR des investissements en machines et équipements, passe de 10 à 5 ans. Pour les entreprises qui bénéficiaient déjà d'un délai de 5 ans (celles tournant au rythme des trois-huit, par exemple), il passe à 2 ans et demi. Ce bénéfice est applicable jusqu'en décembre 2005.

Programme "Invista Já" / Investissez Maintenant - Dévolution anticipée du PIS/COFINS incident sur le prix des machines et équipements. Le délai de dévolution passe de 48 à 24 mois.

ADMINISTRATION



Débureaucratisons!

Le Gouvernement examine avec pragmatisme les conclusions du rapport annuel de la Banque Mondiale, *Doing Business 2005*, qui analyse l'impact du cadre juridique et réglementaire sur le climat des affaires, dans 145 pays. Ce document souligne les entraves de la bureaucratie brésilienne à la formalisation des entreprises, ainsi que le découragement qu'elle inspire aux investisseurs. Conscient de ce handicap, le Gouvernement a annoncé une série de mesures qui manifeste son engagement dans la modernisation de l'administration.

Nouvelles règles pour le "drawback"

Le secteur du commerce extérieur a bénéficié de mesures de débureaucratisation, avec, notamment, de nouvelles règles pour le "drawback". Ce régime fiscal prévoit la suspension ou l'exonération d'impôts (II, IPI, ICMS et PIS/Cofins-Importação) sur l'importation de matériels utilisés dans la fabrication de produits destinés à l'exportation. Les formalités de preuve de l'exportation ont été assouplies. Ainsi, l'examen documentaire, vérifiant l'utilisation des matériels importés dans la fabrication des produits exportés, est supprimé, et le délai pour la preuve de la réalisation de l'exportation passe de 30 à 60 jours. Par ailleurs, les entreprises exportatrices ont vu se réduire la liste des pièces à fournir pour justifier des investissements réalisés dans la participation à des événements de promotion internationale, procédure ouvrant droit à des réductions dans le calcul de l'IR.

INPI: nouveau président, nouvel élan de modernisation

La modernisation de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) constitue la mission prioritaire de son nouveau président, Roberto Jaguaribe, nommé en septembre. Son objectif est d'accourcir les procédures de concession des marques et des brevets. Pour cela, l'INPI devra disposer d'équipements modernes et recruter plus de fonctionnaires formés.

En toutes lettres

COFINS - *Contribuição para o Financiamento da Seguridade Social* - Contribution Sociale pour le Financement de la Sécurité Sociale
ICMS - *Imposto sobre Circulação de Mercadorias e Serviços* - Impôt sur les opérations relatives à la Circulation des Marchandises et sur les prestations de Services de transport entre les États de la Fédération et entre les Municipalités, ainsi que sur les prestations de services de communication
II - *Imposto de Importação* - droit de douane à l'importation
IOF - *Imposto sobre Operações Financeiras* - Impôt sur les Opérations Financières (opérations de crédit, de change, d'assurance ou relatives à des titres ou des valeurs mobilières)
IPI - *Imposto sobre Produtos Industrializados* - Impôt sur les Produits Industrialisés
IR - *Imposto de Renda* - Impôt sur le Revenu
PIS / PASEP - charges sociales

INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Brésil & Partenaires.



Commission d'Incitation aux Investissements Productifs Privés, créée en septembre 2004 pour appuyer les investisseurs étrangers. Elle réunit les représentants des principaux ministères afin de faciliter les contacts directs et est présidée par José Dirceu, Ministre Chef du Cabinet civil de la Présidence.

Multiplication des missions commerciales. Une politique de commerce extérieur entreprenante, pour pénétrer de nouveaux marchés et divulguer les opportunités

d'investissement auprès des partenaires traditionnels. Au-delà des produits issus de l'industrie agroalimentaire (viande, citriques, soja et dérivés), d'autres secteurs gagnent de l'importance, tels que l'automatisation des opérations bancaires et les logiciels informatiques. Le Gouvernement met en avant une politique industrielle avec deux principaux axes: modernisation, d'une part, et innovation et développement technologiques, d'autre part.

Projet de nouveau statut de l'Étranger. Le Ministère du Travail veut débureaucratiser les procédures de concession de visas. Plusieurs documents ne seront plus sollicités et les procédures deviendront plus techniques, notamment avec la mise en place d'un registre électronique d'entreprise. De nouveaux types de visas doivent également être créés: investisseur, retraité, volontaire et représentant d'ONG. Par ailleurs, le statut de touriste ne limitera plus les

étrangers dans leurs négociations d'investissement. Ils pourront réaliser des formalités qui ne leur sont actuellement pas possibles sans mandataire brésilien, telle que l'ouverture d'un compte en banque. Les procédures de concession des visas sont ainsi adaptées à la réalité des investisseurs, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Mais, il s'agit surtout d'une adaptation aux nécessités du marché de l'emploi, notamment dans le secteur du tourisme qui devrait attirer de nombreux investisseurs étrangers avec ces nouvelles mesures.

La réduction du montant de l'investissement pour s'établir au Brésil, de 200.000 à 50.000 dollars américains, a anticipé le mouvement. Cette mesure d'incitation comprend également la possibilité d'approuver des investissements inférieurs, avec la création d'au moins 10 emplois dans une période de 5 ans.

COMMENT ÇA MARCHE?

Enregistrement de capital étranger.

Textes fondamentaux
- Loi fédérale sur le Capital Étranger, n° 4.131, du 3 septembre 1962, modifiée par la loi n°4.390, du 29 août 1964, et réglementée par le décret n°55.762, du 17 février 1965;
- Circulaire BACEN n.° 2.997, du 15 août 2000.

Principe
Les investissements étrangers doivent être enregistrés auprès de la Banque Centrale du Brésil (BACEN).

Cette formalité est indispensable pour pouvoir, ensuite, procéder:
- à l'envoi des dividendes à l'étranger;

- au rapatriement de capital;
- à l'enregistrement du réinvestissement des bénéfices.

Définition de capital étranger
- les biens, machines et équipements entrés au Brésil, sans couverture de change, destinés à la production de biens ou de services;
- ainsi que les ressources financières ou monétaires introduites dans le pays pour être placées dans des activités économiques;
- appartenant à des personnes physiques ou morales résidentes, domiciliées ou dont le siège se trouve à l'étranger.

Procédure d'enregistrement
L'enregistrement s'effectue de façon déclaratoire, auprès du Système d'Informations de la BACEN (SISBACEN), à travers le service informatique RDE/IED: Registre Déclaratoire Électronique d'Investissement Étranger Direct.

La procédure d'enregistrement débute avec l'inscription de l'investisseur étranger et de l'entreprise brésilienne réceptrice de l'investissement dans le RDE/IED. L'enregistrement doit être conclu auprès du SISBACEN, après l'incorporation de l'investissement au capital de l'entreprise brésilienne.

Investissement	Enregistrement
souscription au capital ou achat d'actions avec libération ou paiement en numéraire	<ol style="list-style-type: none"> 1. RDE/IED; 2. Entrée des ressources pour la libération du capital ou le paiement des actions, avec conclusion d'un contrat de change; 3. Conclusion de l'enregistrement de l'investissement auprès du SISBACEN, dans un délai de 30 jours après la conclusion du contrat de change.
compensation de créance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Enregistrement du règlement de la créance lorsque celle-ci est relative à une opération soumise à enregistrement auprès de la Banque Centrale; 2. Formalisation d'opérations symboliques de change représentant le paiement de la créance et l'entrée des ressources correspondantes, en tant qu'investissement; 3. Conclusion de l'enregistrement de l'investissement auprès du SISBACEN dans un délai de 30 jours après son incorporation au capital de l'entreprise brésilienne réceptrice.
souscription au capital avec libération en nature (importation de biens sans couverture de change)	<ol style="list-style-type: none"> 1. RDE/IED; 2. Obtention de la licence d'importation des biens à travers le système informatique SISCOMEX: <ul style="list-style-type: none"> - les produits, machines et équipements doivent être destinés à la production de biens ou de prestations de services; - les biens doivent rester dans l'actif de l'entreprise brésilienne réceptrice durant 5 ans; 3. RED/ROF: enregistrement d'opération financière dans le SISBACEN, nécessaire pour l'importation de biens destinés à la libération de capital. 4. Suite au dédouanement, l'entreprise brésilienne aura 90 jours pour: <ul style="list-style-type: none"> - incorporer les biens à son capital, puis; - conclure l'enregistrement de l'investissement auprès du SISBACEN.

ÇA VOUS DIT?

Opération de Noël

NATAL LEGAL



Le personnel du cabinet *Trench, Rossi e Watanabe Advogados*, a démarré, dans ses 4 filiales, la deuxième édition de son opération de Noël: *Natal Legal*. Durant 4 semaines, nous collecterons différents produits pour nos partenaires:

ABRACE - assistance aux enfants et adolescents atteints de cancer et d'hémopathies, ainsi qu'à leurs familles - **Brasilia**: jouets, café, biscuits, laits spéciaux vendus en pharmacie (*Ensure, Sustagem, Pediasure*), savon et produits hydratants.

Casa Coração de Maria - accueil et développement psychomoteur et émotionnel d'enfants et adolescents en conflit avec leurs familles - **São Paulo**: jouets, nettoyeur multiusage, cire liquide, lessive en poudre et assouplissant.

Kinder, Centro de Integração da Criança Especial - éducation spéciale et intégration d'enfants et adolescents handicapés multiples - **Porto Alegre**: jouets, couches, lait en poudre et produits d'entretien.

Lar Maria de Lourdes - accueil et suivi intégral d'enfants et adolescents handicapés moteurs et mentaux - **Rio de Janeiro**: couches pédiatriques, lait en poudre, produits désinfectants, eau de javel, lessive en poudre et t-shirts (toutes tailles).

Si vous souhaitez participer au *Natal Legal* et contribuer au travail de nos partenaires, contactez *Adriana Kajibata*

(Département de Communication):
Av. Dr. Chucri Zaidan, 920 - 7° andar
04583-904 São Paulo- SP-Brasil
adriana.y.kajibata@bakernet.com
Tél: +55 11 3048-6779

ÉVÈNEMENT

Trench, Rossi e Watanabe Advogados: 45 ans.



Le cabinet *Trench, Rossi e Watanabe Advogados* fête les 45 ans d'un parcours pionnier. Dès sa création, en 1959, il entre dans l'ère de la globalisation en s'associant à *Baker & McKenzie*, leader mondial en droit des affaires, alors même que ce type de partenariat n'est pratique courante

au Brésil que depuis quelques années.

Baker & McKenzie intègre 69 cabinets, répartis dans 38 pays, et compte plus de 3.500 avocats spécialisés.

Le cabinet *Trench, Rossi e Watanabe Advogados* accompagne ainsi ses clients dans leur développement local et international, dans tous les pays et dans toutes les langues.

Pour plus d'informations, veuillez contacter nos professionnels des *Foreign Desks* exerçant en:

- allemand** -Esther M. Flesch, esther.m.flesch@bakernet.com;
 - espagnol** -Eduardo C. Leite, eduardo.c.leite@bakernet.com;
 - français** -Alberto Mori, alberto.mori@bakernet.com;
 - japonais** -Mario M. Iwamizu, mario.m.iwamizu@bakernet.com.
- Tél: +55 11 3048-6800